



10 BONNES RAISONS DE VOUS ABONNER

- Navigation facile et intuitive,
- Protection des données,
- Personnalisation des pictogrammes facilitée par prise de photo,
- Enrichissement des pictogrammes à la demande par nos soins sur simple appel téléphonique,
- Assistance personnalisée,
- Suivi du parcours de vie, pas de perte du classeur en cas de changement de structure ou de professionnels,
- Sauvegarde automatique même en cas de perte ou de casse de la tablette ou téléphone,
- Favorise la communication tout au long de la vie de l'utilisateur,
- Installation illimitée sur différents Smartphone et Tablettes,
- L'application permet de mieux répondre aux sollicitations des parents, aux problématiques de temps des professionnels sans coûts pour les structures.

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM _____ PRENOM _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Adresse mail _____

A envoyer à JF Développement – 1 Impasse de la Chaume – ZE du Plessis – 16440 ROULLET SAINT ESTEPHE

OUI, je m'abonne pour une durée de :

3 mois à 47 € TTC

6 mois à 84 € TTC

1 an à 149.99 € TTC

Règlement par chèque bancaire à l'ordre de **JF Développement** à joindre impérativement à la commande.

Activation de votre compte dès l'encaissement du chèque.

Conditions particulières de vente (voir également les conditions générales de ventes)

Délai à convenir.

Validité de l'offre : 1 mois à la date d'expédition du présent bulletin d'abonnement.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 : Dispositions générales

Les présentes Conditions Générales de Vente de prestations de services, ci-après dénommées CGV, constituent l'accord régissant pendant sa durée, les relations entre JF DEVELOPPEMENT, ci-après dénommé le Prestataire et ses clients dans le cadre de la vente de prestations de services. A défaut de contrat conclu entre le prestataire et son client, les prestations effectuées sont soumises aux CGV décrites ci-après. Toute commande passée ainsi que tout contrat conclu avec JF DEVELOPPEMENT implique l'adhésion pleine et entière et sans réserve du client à ces CGV. Le fait que le prestataire ne mette pas en oeuvre l'une ou l'autre clause établie en sa faveur dans les présentes conditions, ne peut être interprété comme une renonciation de sa part à s'en prévaloir.

Article 2 : Nature des prestations

JF DEVELOPPEMENT organisé en structure indépendante accompagne les entreprises et particuliers dans l'utilisation de l'application PICTOVICI.

Article 3 : Devis et commande

Le prestataire intervient sur demande expresse du client. Un bon de commande valant contrat est réalisé pour toute prestation. Le devis adressé par le prestataire au client, précise :

- la nature de la prestation, le prix de la prestation, le montant des rabais et ristournes éventuels, les modalités de paiement, le rappel de l'adhésion pleine et entière du client aux CGV.
- Pour confirmer sa commande de manière ferme et définitive, le client devra nous retourner le bon de commande signé accompagné du règlement par courrier postal.

La commande ne sera validée qu'après encaissement du règlement. A défaut de solvabilité, le prestataire se réserve le droit de ne pas commencer sa prestation. La validation de la commande implique l'adhésion pleine et entière et sans réserve du client aux présentes CGV

Article 4 : Prix

Les prix des services sont ceux détaillés dans le bon de commande, acceptés par le client. Ils sont exprimés en euros et sont soumis à la TVA. Il est convenu entre les parties que le règlement par le client de la totalité des honoraires du prestataire vaut réception et acceptation définitive des prestations. **En aucun cas le tarif de la prestation ne peut être renégocié après que la prestation soit réalisée.** Les prix sont révisibles chaque année au 1er Janvier par JF DEVELOPPEMENT.

Article 5 : Modalités de paiement

Le paiement s'effectue par chèque ou par virement bancaire. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé. En cas d'absence d'indication de délai de règlement sur les factures, la LME prévoit les conditions suivantes : Les paiements entre professionnels sont plafonnés par l'article L441-6 du code de commerce : "sauf dispositions contraires figurant aux conditions de vente ou convenues entre les parties, le délai de règlement des sommes dues est fixé au trentième jour suivant la date de réception des marchandises ou d'exécution de la prestation demandée."

"Le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues ne peut dépasser quarante-cinq jours fin de mois ou soixante jours à compter de la date d'émission de la facture".

Article 6 : Retard de paiement

Tout retard ou défaut de paiement entraînera de plein droit la résiliation ou la suspension de la prestation.

Article 7 : Durée et résiliation

La durée des prestations est définie dans le bon de commande. Chacune des parties pourra résilier immédiatement le contrat en cas de cessation d'activité de l'une des parties, cessation de paiement, redressement judiciaire, liquidation judiciaire ou toute autre situation produisant les mêmes effets après l'envoi d'une mise en demeure adressée à l'administrateur judiciaire (ou liquidateur) restée plus d'un mois sans réponse, conformément aux dispositions légales en vigueur.

En cas d'arrivée du terme ou de la résiliation du contrat : le contrat de prestation de service cessera automatiquement à la date correspondante ; le prestataire se trouve déchargé de ses obligations relatives à l'objet du présent contrat à la date de résiliation ou d'expiration du contrat ; le prestataire s'engage à restituer au client au plus tard dans les trente (30) jours ouvrés qui suivent la résiliation ou l'expiration du contrat, l'ensemble des documents ou informations remis par le client.

En cas de résiliation de l'accord par le client, seront dues par le client les sommes correspondant aux prestations réalisées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et non encore payées.

Article 8 : Force majeure

Aucune partie ne pourra être considérée défaillante dans l'exécution de ses obligations et voir sa responsabilité engagée si cette obligation est affectée, temporairement ou définitivement, par un événement ou une cause de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil, indépendant de sa volonté et qui échappe à son contrôle, tels que notamment, à titre indicatif et non limitatif : catastrophes naturelles, restrictions gouvernementales, troubles sociaux et émeutes, guerres, malveillance, sinistres dans les locaux du prestataire, les interruptions de service EDF supérieure à deux (2) jours, défaillance du matériel informatique, absence longue durée (accident ou maladie), coupure du fournisseur d'accès à internet.

La partie défaillante fera tous ses efforts afin d'éliminer les causes du retard et reprendra l'exécution de ses obligations dès que le cas invoqué aura disparu. Toutefois si la cause de force majeure perdure au-delà d'un délai de quinze (15) jours ouvrés à compter de la date de réception de la notification du cas de force majeure, chaque partie aura le droit de résilier l'accord, sans octroi de dommages et intérêts. Ladite résiliation prendra effet à la date de réception par l'autre partie de la lettre de résiliation adressée en recommandée avec accusé de réception. Dans le cas où l'accord est résilié par le client pour cause de force majeure, le client doit verser au prestataire tous les montants dus jusqu'à la date de résiliation.

En aucune circonstance JF DEVELOPPEMENT ne pourra être tenue pour responsable de manière directe ou indirecte d'un quelconque préjudice causé au Client ou à un tiers du fait de l'utilisation de PICTOVICI et ce, quelle qu'en soit la cause.

De la même manière, JF DEVELOPPEMENT ne pourra être tenue pour responsable de manière directe ou indirecte d'un quelconque préjudice causé au Client ou à un tiers du fait de la non disponibilité ou d'un dysfonctionnement de PICTOVICI et ce, quelles qu'en soient la cause et la durée.

JF DEVELOPPEMENT ne prend donc pas en charge l'indemnisation des préjudices directs ou indirects, matériels ou immatériels causés par l'utilisation de PICTOVICI. Il appartient au Client de souscrire une assurance couvrant ce type de risque ou d'être son propre assureur.

Les Clients et Utilisateurs de PICTOVICI renoncent à tout recours contre JF DEVELOPPEMENT, ses sous-traitants et ses partenaires.

Dans l'hypothèse où la responsabilité de JF DEVELOPPEMENT serait engagée, la réparation du préjudice subi ne pourra excéder le montant de l'abonnement mensuel du Produit ou Service incriminé pour un Utilisateur. La présente clause est considérée comme essentielle et déterminante par JF DEVELOPPEMENT qui n'aurait pas contracté sans elle. De plus, JF DEVELOPPEMENT ne saurait être responsable de tout dommage, direct ou indirect, consécutif à l'utilisation des données accessibles par Internet. Le Client reconnaît qu'aucune stipulation des présentes ne le dégagera de l'obligation de payer tout montant dû à JF DEVELOPPEMENT au titre de la souscription du Contrat. JF DEVELOPPEMENT ne garantit pas que PICTOVICI sera exempte d'anomalies ou d'erreurs, ni que celles-ci pourront être corrigées, ni que PICTOVICI fonctionnera sans interruption ou panne, ni encore qu'il est compatible avec un matériel ou une configuration particulière autre que celle expressément préconisée par JF DEVELOPPEMENT

Article 9 : Obligations et confidentialité

Le prestataire s'engage à : respecter la plus stricte confidentialité concernant les informations fournies par le client, et désignées comme telles ; ne divulguer aucune information sur les prestations de services réalisés pour ses clients ; restituer tout document fourni par le client à la fin de la mission ; signer un accord de confidentialité si le client le souhaite.

Les clauses du contrat signé entre les parties sont réputées confidentielles, et à ce titre ne peuvent être communiquées à des tiers non autorisés.

Le client s'engage à : régler toute prestation due dans un délai de 30 jours à réception de facture.

Article 10 : Responsabilités

Considérant la nature des prestations réalisées, l'obligation du prestataire est une obligation de moyen. Le prestataire s'engage à réaliser les prestations conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière, aux termes et conditions de l'accord, ainsi que dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

Le client s'engage à mettre à disposition du prestataire dans les délais convenus, l'ensemble des informations et documents indispensables à la bonne réalisation de la prestation ainsi qu'à la bonne compréhension des problèmes posés.

La responsabilité du prestataire ne pourra pas être engagée pour :

- une erreur engendrée par un manque d'information ou des informations erronées remises par le client,
- un retard occasionné par le client qui entrainerait l'impossibilité de respecter les délais convenus ou prescrits par la loi.

La responsabilité du prestataire, si elle est prouvée, sera limitée à la moitié de la somme totale hors taxes effectivement payée par le client pour le service fourni par le prestataire à la date de la réclamation par lettre recommandée avec accusé réception. Chacune des parties est responsable envers l'autre de tout manquement aux obligations mises à sa charge.

Article 11 : Litiges

Les présentes CGV et le bon de commande signé entre les parties sont régis par le droit français. A défaut de résolution amiable, tout différend persistant entre les parties à propos de l'exécution ou de l'interprétation des CGV et du contrat sera de la compétence des tribunaux choisis par JF DEVELOPPEMENT.